

Le desaccord proprietaire

Par marvina, le 16/03/2009 à 17:34

en 2004, mon ex et moi avons acheté un appartement en guadeloupe et est geré par une agence locale, en 2005 nous nous sommes separés et est en desaccord depuis ,en 2006 l 'appartement est loué, en debut 2008 et ce pendant un an plus de paiement de loyer du locataire(assurance garantie de loyer non prise) mon ex ne veut pas aller en justice (pas d argent)l'ancien locataire est en fuite et a laissé l'appartement en desordre donc nous demandons a l'agence de trouver une societe de nettoyage chose faite mais entre temps mon ex se rends a la guadeloupe et decide de faire le menage sans que l'agence soit au courant ni moi d ailleurs ,il me demande une compensation financiere estimée a 70€de frais de menage je refuse et demande a payer la moitié mais il refuse et dit"s'il n a pas mon contrepartie l'appartement restera fermé definitivement et la location n aura pas lieu"l agence sans demander son avis me dit :que la somme demandée n est pas exagerée et estime que l appartement est a nous deux et par consequent je dois verser la somme demandée .par l' intermediaire de l'agence mon ex dit avoir trouvé un nouveau locataire qui est interressé par l' appart et me demande de baisser sur le loyer j ai accepté(-100€) je demande donc de prendre la garantie des loyers pour proteger notre bien(refus car trop de frais a charges dit il)donc que dois faire?quels sont mes droits? s'il a decidé que l'appartement restera fermé(en a t'il le droit)ce qui veut dire que l'agence n aura pas a le gerer donc a t il le droit de louer a son ami sans mon autorisation? entre temps j ai envoyé mon "bon pour accord "a l agence pour le nouveau locataire comment faire pour retracter?que faire?nous payons tous les deux pour les frais de cet appart nous avons un credit en cours et ce jusqu en 2014, je n ai jamais pu recuperer tous documents en sa possession signés par nous deux lors de l achat de cet appart comment faire pour recuperer?